



## **JOURNALIERS – TEMPORAIRES (LISTE DE RAPPEL)**

La Ville de Châteauguay est à la recherche de candidats désirant se joindre à son équipe de journaliers à la Division des travaux publics.

### **DESCRIPTION SOMMAIRE :**

Travaux comportant l'accomplissement de diverses tâches manuelles liées aux activités relatives à la Division des travaux publics et à la Direction de la vie citoyenne. Le journalier agit également à titre d'aide sur divers appareils ou véhicules motorisés en exécutant diverses tâches tel que le balayage des rues, des trottoirs et ruelles, le ramassage des feuilles, des papiers et des débris de toute nature jonchant la voie publique ou les parcs. Il procède à l'entretien et à la préparation des terrains sportifs à l'aide d'équipement manuel ou motorisé et au maintien en bon état des lieux qui lui sont confiés. Il procède aussi à l'installation des équipements nécessaires à la pratique des activités sportives (filets de soccer, filets de tennis et coussins de balles, etc.).

### **EXIGENCES:**

- Permis de conduire classe 3 valide;
- Diplôme d'études secondaire (D.E.S);
- Carte de compétences ASP construction (un atout);
- Disponibilité pour une période minimum de 20 à 22 semaines à compter du 3 mai 2021 (possibilité d'adhérer à une liste de rappel par la suite);
- Excellente condition physique;
- Habiletés manuelles;
- Dynamisme;
- Bon esprit d'équipe.

Nous offrons une rémunération concurrentielle et une gamme complète d'avantages sociaux établis en conformité avec la convention collective en vigueur.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avec une photocopie des documents requis au plus tard **le 14 mars 2021** sur le site Internet de la Ville de Châteauguay : <https://ville.chateauguay.qc.ca/carriere/faire-carriere-ville>

**Seules les candidatures retenues pour une entrevue feront l'objet d'un suivi.**

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées